

Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1 ^{er} membre & rapporteur
M.	David Biemmi	GDG
M.	Éric Daellenbach	PLR
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
M.	Georges Grandjean	GDG
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 17, 27 et 31 mai ainsi que les 7 et 14 juin 2021

Excusés :

17 mai : Éric Dällenbach

Le 31 mai : Georges Grandjean et David Biemmi

Remerciements

Monsieur Gilles Davoine, municipal en charge des finances et Monsieur Julien Ménoret, boursier communal étaient présents lors de notre séance du 27 mai 2021. Les membres de la Commission des finances tiennent tout particulièrement à les remercier pour leur disponibilité, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion ainsi que la qualité du rapport transmis.

Commentaires généraux

C'est avec grande satisfaction que la COFIN prend connaissance des comptes 2020, qui terminent avec un excédent de recettes de CHF 853'909.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 3'544'755.-

Les charges sont globalement bien maîtrisées par la Municipalité et l'administration. L'explication de cette différence est à chercher dans des éléments externes et imprévisibles :

Amélioration de la fiscalité (CHF 442'000.-), retour de la péréquation 2019 (CHF 1.2 mios), remboursement de traitements (CHF 268'500) pour les recettes excédentaires et indemnités pour les lignes de trafic régional (CHF 450'000), DISREN (CHF 290'000), camps et courses scolaires (CHF 226'000), retard dans l'engagement du personnel (CHF 216'000), RAT (CHF 199'600) pour les diminutions de charges, en ne citant que les plus importants.

Il faut également relever la bonne tenue de la marge d'autofinancement à CHF 9'202'395.-, + CHF 7 mios par rapport au budget, en raison du résultat supérieur ainsi qu'à l'encaissement de taxes différées pour le quartier de la Combaz.

Ces bons chiffres ont permis de réaliser tous les investissements sans recourir à l'emprunt. La Ville se retrouve avec une situation financière saine, dette par habitant de CHF 4'289.-, quand la dette moyenne vaudoise par habitant se monte à CHF 7'969.-

Malgré la bonne tenue des recettes fiscales, il est envisageable qu'il y ait dans un futur proche un effet COVID qui vienne quelque peu tempérer celles-ci, mais les signes actuels ne montrent en rien une telle tendance. Le service des finances suit avec attention l'évolution des acomptes ainsi que les décomptes finals.

Au niveau de la péréquation et de la participation à la cohésion sociale, les comptes montrent un retour pour 2019 de CHF 1.2 mios. Pour l'année en cours il devrait également y avoir une bonne nouvelle. En effet notre voisine, la ville de Rolle a des recettes fiscales en augmentation de CHF 79 mios avec une participation à la cohésion de CHF 65 mios. Cela pourrait se traduire par un impact positif sur nos comptes de l'ordre du million de francs.

Si l'on regarde un peu sur le long terme, nous pouvons constater l'augmentation des charges liées à l'accueil de jour et au parascolaire. En 2010, il se montait à CHF 1'038'175.-, pour atteindre aujourd'hui 3'738'252.- soit + 260%.

Si nous ne contestons pas cette dépense, qui peut être vue comme un investissement dans les services à notre population, nous tenons quand même à attirer l'attention des conseillers sur l'importance de l'engagement de la commune en faveur de l'enfance.

Pour finir nous relevons que le résultat provenant des activités d'exploitation est négatif de CHF 674'757.-. C'est donc grâce au résultat financier positif de CHF 1'528'666.- que le résultat global du compte de fonctionnement est positif (CHF 853'909.-). La Municipalité n'y voit pas de problème ; *elle n'essaie pas de chercher l'équilibre impérativement chaque année mais sur un horizon de cinq à dix ans.*

Par ailleurs, diversifier ses sources de revenus, qui plus est non soumises à la péréquation, semble être une stratégie qui fait du sens.

1. Administration générale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	9'133'202	1'888'228	-7'244'974
Budget 2020	9'824'070	805'700	-9'018'370
Comptes 2020	8'703'448	740'384	-7'963'064
<i>Évolution 2019-20</i>	<i>-4.7%</i>	<i>-60.8%</i>	<i>9.9%</i>

En ce qui concerne l'administration générale, les points suivants méritent d'être relevés :

Chiffre 100.3003.00 Jetons de présence

L'augmentation de la rémunération du Conseil communal et des commissions est due à un volume accru d'objets à étudier, notamment par des commissions techniques qui comportaient plus de membres et plus de préavis traités par la Commission des finances. Le budget 2020, établi par le Bureau du Conseil, était probablement sous-estimé. Le budget 2021 a été adapté à la hausse (CHF 75'300.-).

Chiffre 102.3526.20 Disren

Aucun nouveau préavis relatif au DISREN n'a été soumis au Conseil intercommunal de Région de Nyon en 2020. Ce explique que le montant de CHF 295'000.- prévu au budget n'a pas été dépensé.

Chiffre 111.3170.00 Manifestation

De nombreuses manifestations et réceptions ont été annulées en raison de la pandémie. La totalité du montant de CHF 165'000.- n'a pas été utilisée.

Chiffre 152.3102.00 Promotion d'événements culturels

Du fait des restrictions et interdictions fédérales en lien avec la situation sanitaire plusieurs événements n'ont pas pu avoir lieu ou l'ont été dans une mesure plus restreinte, en diminuant ainsi de façon anticipée les charges (Été à la Falaise par exemple). Environ CHF 10'000.- ont été budgétisé en trop de ce fait.

Chiffre 152.3119.00 Achats sculptures

Au sujet des œuvres achetées avec la Commission culturelle : commandes ou mises au concours de plusieurs fresques ainsi que la 4^{ème} série d'œuvres pour la machine Vincentime. Ces montants sont prélevés sur le fonds dédié à l'acquisition des œuvres d'art.

Chiffre 152.3189.10 Saison culturelle

Les restrictions fédérales/cantonaux, ainsi que les impossibilités de présenter tous les spectacles/concerts organisés en 2020 reportent une part des charges de la saison sur le budget 2021. Tout le budget 2020 n'a donc pas été dépensé. (CHF 195'000.- au lieu de CHF 240'000.- prévus) Une partie de ce budget non utilisé a permis de financer les bourses, mises au concours en décembre 2020, destinées à soutenir les arts vivants et les projets de création des artistes glandois impactés par la situation sanitaire. Ces projets se présenteront et/ou se répéteront au Théâtre de Grand-champ dans le courant de la saison 2021-2022.

Chiffre 180.3517.00 Lignes régionales

Les indemnités pour lignes de trafic régional, à charge de la Ville de Gland, ont diminué drastiquement grâce à la baisse du coefficient de desserte, base de la répartition des coûts avec le nombre d'habitants. Les RegioExpress, desservant notamment la Ville de Gland, ont été prolongés jusqu'à Annemasse et St-Maurice dès l'horaire 2020. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a considéré que ces trains ne relèvent plus d'une desserte régionale et les assimile dorénavant à des trains InterRegio, au vu de leur parcours sur plusieurs cantons et sur deux pays. Le coût de cette ligne est donc sorti du calcul de répartition régionale car il a un rayonnement plus large, national et international. Le coefficient de desserte régional pour Gland baisse en conséquence, bien qu'en réalité l'offre soit meilleure. En outre, l'application de cette nouvelle règle de répartition se fait sentir dans les comptes 2020 car elle est induite par le changement de l'horaire de transports ferroviaires 2020 (montant de CHF 560'421.- au lieu des 1'010'450.-)

2. Finances

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	17'737'808	70'711'547	38'443'136
Budget 2020	16'831'420	54'821'450	37'990'030
Comptes 2020	17'274'858	55'717'994	52'973'739
<i>Évolution 2019-20</i>	-2.6 %	-21.2 %	-27.4%

200.3184.00 : Afin d'alléger les difficultés des ménages et des entreprises et compte tenu du contexte de crise sanitaire en mars dernier, la Municipalité a suspendu toute facturation des taxes et prestations communales dès le 18 mars 2020, de même que l'envoi de rappels de paiement et l'introduction de nouvelles réquisitions de poursuites. Elle a repris la facturation des taxes et prestations communales, rappels de paiement et procédures de contentieux dès le 1er juin 2020 entraînant un décalage du processus de 4.5 mois.

Impôts sur les personnes physiques : La baisse des impôts des personnes physiques par rapport à l'année précédente n'est que de CHF 488'790.- malgré le transfert de 1.5% du point d'impôt vers le canton dans le cadre de la reprise des charges de l'AVASAD. La baisse d'impôt prévisible aurait été de CHF 986'851.-. Nous constatons une augmentation de 6.5% de l'impôt sur la fortune des personnes physiques. L'impôt sur les travailleurs frontaliers augmente de CHF 538'242.- (+24.2%).

Impôts sur les personnes morales : La baisse des impôts sur les bénéfices des personnes morale par rapport à l'année précédente est de CHF 1'165'843.- (35.6%) probablement due à le RIE-III.

210.4013.00 (Augmentation de CHF 164'548.- / +31.1%) : L'impôt complémentaire sur les immeubles (ICI) est perçu sur les immeubles des personnes morales qui ne servent pas au propre usage de l'activité de ladite personne morale. Lorsqu'une vente intervient, l'impôt complémentaire des 15 dernières années est remboursé dans les limites du droit de mutation payé dans le cadre de la vente. Cette recette d'impôt a un caractère pérenne hormis une certaine volatilité induite par les remboursements dans le délai de 15 ans. De plus, l'assiette fiscale peut varier si des biens immobiliers sont transférés d'une personne physique à une personne morale et inversement.

210.4040.00 : Les droits de mutation liés à la Combaz se montent à CHF 593'961.- en 2020 (28.7% du total des droits de mutation), tandis que CHF 1'478'237.- (71.3%) proviennent d'autres transactions sur le territoire glandois. A noter que le gros des droits de mutations provenant de la Combaz viendra en 2021 et 2022 lors de la vente des unités achevées par les promoteurs.

210.4519.10 : La RFFA (Réforme de la fiscalité et financement de l'AVS), est une compensation des pertes fiscales sur les personnes morales suite à l'entrée en vigueur dès le 1er janvier 2020 de la RFFA. Jusqu'au 31 décembre 2019, la Confédération rétrocédait à chaque Canton le 17% de l'impôt fédéral direct encaissé. Dès le 1er janvier 2020, ce taux a passé à 21.2% résultant à un versement de CHF 453'213.- pour Gland.

220.4221.00 : Dans cette période d'intérêts nuls voire négatifs, les revenus de CHF 18'775.- représentent justement des recettes provenant des intérêts négatifs sur les emprunts à court terme contractés par la Commune.

3. Bâtiments et urbanisme

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	3'233'652	1'822'251	-1'411'401
Budget 2020	3'768'220	2'396'600	-1'371'620
Comptes 2020	5'942'414	4'880'887	-1'061'527
<i>Évolution 2019-20</i>	<i>832.77%</i>	<i>167.85%</i>	<i>-24.79%</i>

Tant les charges que les revenus des comptes 2020 de ce dicastère présentent de grandes variations par rapport au budget 2020. En effet, pour ce qui est des charges, ces dernières sont supérieures au budget de CHF 2'174'194.- (+57.70%). S'agissant des revenus, ils sont de CHF 2'484'287.- supérieurs au montant budgété (+103.66%). Ces grandes différences s'expliquent presque à elles seules par le report de 2019 sur 2020 du prélèvement de la taxe « *Équipement communautaire* » du fait du retard pris dans la réalisation du PPA La Combaz à la suite de procédures judiciaires. Le budget 2020 prévoyait en effet un revenu de CHF 537'300.- sur le compte 350.4341.10 - Taxe « *Équipement communautaire* » qui faisait l'objet d'une charge du même montant inscrite sur le compte 350.3818.00 – Attribution au fonds de réserve « *Équipement communautaire* ». Le report de la taxe non prélevée en 2019 et non prévue au budget 2020 pour des raisons de calendrier entraîne une augmentation des revenus liés à cette taxe de CHF 2'282'430.- par rapport aux prévisions budgétaires et donc une augmentation des charges du même montant.

Concernant les perceptions futures de taxe « *Équipement communautaire* » en lien avec le quartier de La Combaz, la Municipalité a remis à la COFIN l'échéancier suivant :

Echéancier					
Objet	2019	2020	2021	2022	Après 2024
A1-A6	2'282'466				
A7		537'264			
A9-A10			524'485		
A8				552'024	
B					73'500
Report A1-A6	-2'282'466	2'282'466			
Corrigé	0	2'819'730	524'485	552'024	73'500

Il en ressort qu'il reste CHF 1'150'009.- de taxes à encaisser dans le futur (CHF 524'485.- en 2021, CHF 552'024.- en 2022 et CHF 73'500.- après 2024).

Le restant des comptes 2020 n'amène pas de remarques supplémentaires, les charges, mis à part les comptes mentionnés ci-dessus, étant globalement maîtrisées par rapport au budget.

Pour le surplus, la COFIN a obtenu des informations complémentaires de la Municipalité au sujet des comptes suivants :

Compte 300.4356.00 Service à des tiers

Ce compte est alimenté par la vente de cylindres « Safe de sécurité Sapeurs-Pompiers » qui sont préconisés par le SDIS Gland-Serine pour être installés à l'entrée des immeubles et qui contiennent les différentes clés importantes propres à ces constructions. Ces cylindres sont vendus CHF 450.-/pièce. Les recettes figurant sur ce compte correspondent donc à la vente de 9 cylindres.

Compte 350.4363.00 Remboursements dommages (accidents, vandalisme...)

Constatant des revenus de plus en plus élevés au fil des années sur ce compte (CHF 27'707.10 en 2018, CHF 65'437.90 en 2019, CHF 93'830.95 en 2020), la COFIN s'est enquis des raisons de cette hausse. La Municipalité a apporté la réponse suivante :

« Depuis ces dernières années, il est effectivement constaté une augmentation du vandalisme et, en conséquence, une augmentation des sommes versées par nos assurances sur le compte 350.4363.00. De plus, pour 2020 une fuite d'eau dans les chapes de la cuisine du restaurant scolaire a occasionné d'importants travaux de réparation (et donc des remboursements assez conséquents).

Les 5 principaux remboursements perçus en 2020 pour les sinistres sont les suivants :

- *Bris de 3 vitrages salle de gymnastique Mauverney A* CHF 21'286.35
- *Dégâts d'eau restaurant scolaire Grand-Champ, étape 1* CHF 13'069.45
- *Bris d'un vitrage de l'ascenseur à la gare* CHF 10'942.35
- *Dégâts d'eau restaurant scolaire Grand-Champ, étape 2* CHF 8'197.60
- *Bris d'un vitrage aux Perrerets* CHF 6'978.95

Il est difficile de prédire le volume de sinistres et l'importance des dégâts. Toutefois, dans le budget 2021, les remboursements dommages (accidents, vandalisme...) ont été inclus à raison. »

4. Infrastructures et environnement

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	7'293'907	4'219'207	-3'074'700
Budget 2020	8'067'580	4'849'850	-3'217'730
Comptes 2020	8'320'688	5'278'155	-3'042'533
<i>Évolution 2019-20</i>	<i>+ 14.07 %</i>	<i>+ 25.09 %</i>	<i>+ 1.05%</i>

L'augmentation des charges et des revenus de ce dicastère provient principalement de l'encaissement d'un montant important (CHF 1'389'709.50) au niveau des taxes de raccordement au réseau d'égouts sur le compte 460.4341.00. Cet encaissement permet un versement exceptionnel (CHF 924'410.85) au compte 460.3811.10.

40 Administration : L'augmentation des charges (CHF + 51'410) de ce secteur provient principalement de l'augmentation des traitements et charges sociales (CHF + 76'399).

41 Terrain : L'augmentation des loyers, terrains et fermages (CHF + 38'164 par rapport aux comptes 2019) provient d'un décompte rétroactif 2019 avec la coopérative Coopélia et le versement de l'indemnité (CHF 10'500) pour la station de télécommunication En Bord qui n'avait pas été budgétée.

43 Route : On constate une diminution des charges de ce secteur (CHF -100'304) qui provient principalement d'une diminution des traitements et charges sociales (CHF - 81'423).

45 Ordures et Déchets : Le résultat de ce secteur bénéficie du versement de la contribution fédérale à la construction de la voie de raccordement ferroviaire (CHF 103'892) compte 451.4656.10.

Le compte 450 Ordures ménagères est équilibré par un prélèvement moins important que dans les comptes 2019 dans le fonds de réserve « Déchets » (CHF - 38'679).

Dans le compte 451 Déchetterie, on remarque des coûts plus importants (CHF +41'953) dans le compte 451.3818.00 qui concerne les taxes d'éliminations. Ceux-ci proviennent des frais engendrés pour l'élimination du papier et des cartons. La société Retripa a dû résilier le contrat qui prévoyait une rémunération de CHF 30.- la tonne. Le nouveau contrat, qui tient compte de la situation sur le marché international, prévoit le versement par la commune d'une taxe de CHF 10.- la tonne, soit un différentiel de CHF 40.- la tonne.

A noter que les niveaux de couverture des coûts par des taxes, exigés par la législation, sont atteints dans les deux secteurs 450 et 451.

Le compte 452 Déchets particuliers et littering concerne principalement les coûts occasionnés par l'élimination des pneus, des encombrants, des huiles, ainsi que des déchets provenant des poubelles publiques et de l'incinération des déchets carnés. Ces dépenses ne sont pas concernées par les objectifs de couverture par des taxes fixés par la législation et ne font pas l'objet de prélèvement ou versement au fonds de réserve.

5. Instruction publique et cultes

	Charges	Revenus	Ecart
Comptes 2019	5'516'050	639'032	4'578'867
Budget 2020	6'194'240	597'325	5'038'382
Comptes 2020	5'593'502	604'086	4'877'018
<i>Evolution 19-20</i>	1.4%	-5.4%	6.5%

En ce qui concerne ce dicastère, les charges sont en légère augmentation par rapport aux comptes 2019 et en diminution de CHF 600'738.- comparé au budget 2020.

Au niveau de l'enseignement primaire, on note un écart supérieur par rapport aux comptes 2019 de plus de CHF 235'988.- et d'une diminution de CHF 304'429.- comparé au budget 2020.

Cette augmentation 2020/2019, s'explique en partie par le compte 513.3011.00 - Traitements des concierges et 513.3011.10 - Traitements des concierges auxiliaires.

511.3111.10 Achat matériel informatique et multimédia

Budget 2020 – CHF 8'500 ; Comptes 2020 – CHF 408.00

Cette ligne budgétaire a été sous-utilisée par l'établissement primaire. Elle sert habituellement au remplacement des projecteurs et à l'achat de câbles ainsi que pour l'achat autre petit matériel multimédia. Dès 2022, elle devrait logiquement être réintégrée dans le budget de l'Office informatique (190), dans le cadre de la reprise de tâches communales déléguées aux écoles.

513.3011.10 Traitements des concierges auxiliaires

Budget 2020 – CHF 338'600 ; Comptes 2020 – CHF 401'602

Compte	Désignation	Comptes 2020	Budget 2020	Crédits complémentaires	Budget révisé 2020	Comptes 2019	Comptes 2020 vs Budget révisé 2020	Comptes 2020 vs Comptes 2019
350.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	114'534.27	108'950.00	25'000.00	133'950.00	111'398.79	-19'415.73	3'135.48
513.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	401'602.40	338'600.00	-	338'600.00	337'216.98	63'002.40	64'385.42
526.3011.10	Traitements des concierges auxiliaires	164'554.65	158'750.00	-	158'750.00	152'258.53	5'804.65	12'296.12
580.3011.10	Traitements du personnel auxiliaire	15'113.70	15'000.00	-	15'000.00	14'668.72	113.70	444.98
		695'805.02	621'300.00	25'000.00	646'300.00	615'543.02	49'505.02	80'262.00

Il est constaté une augmentation des charges par rapport au budget 2020 et les comptes 2019. Cela s'explique en bonne partie par l'application du Plan de protection cantonal COVID-19.

Par simplification, les demandes de crédit complémentaires ont été effectuées sur le secteur 350. Les ressources ont été inégalement allouées entre bâtiments communaux, primaire et secondaire. Par ailleurs, la demande de crédit complémentaire portait sur les besoins nécessaires en désinfection au premier semestre 2020, sans pouvoir anticiper l'évolution de la situation.

513.3040.00 Cotisation caisse de pension

Budget 2020 – CHF 65'600 ; Comptes 2020 – CHF 75'098 ; Comptes 2019 – CHF 61'645

La comparaison des comptes au budget 2020 montre que l'évolution des cotisations de la caisse de pension de la section 513 n'est pas proportionnelle à l'évolution de la masse salariale. Ceci est principalement dû à l'utilisation accrue des concierges auxiliaires affiliées à la Caisse intercommunale de pensions (CIP). En-dessous du seuil de coordination de CHF 21'510.- de salaire annuel, un auxiliaire n'est pas assuré LPP. S'il dépasse ce seuil, il est assuré auprès des Retraites populaires au minimum LPP. Enfin, dès lors qu'un auxiliaire dépasse un taux d'activité de 50%, il est automatiquement transféré des Retraites Populaires à la CIP où les cotisations sont plus importantes. La comparaison des comptes 2020 aux comptes 2019 est inexacte, par suite de l'inclusion d'un concierge des Tuillières, qui était affecté par erreur au secteur 526 (école secondaire).

522 Restauration - Non versement des primes de gestion de CHF 11'000.-.

Lors des travaux effectués dans les locaux mis à disposition, la société Eldora prend contractuellement un pourcentage du coût des travaux qu'elle dirige. En l'occurrence, une installation de froid a dû être remplacée en 2020. Eldora a fait une remise des primes de gestion de ce projet.

6. Police

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	4'110'781	697'842	-3'412'939
Budget 2020	4'198'970	706'300	-3'492'670
Comptes 2020	4'091'196	681'926	-3'409'270
<i>Évolution 2019-20</i>	<i>-0,5%</i>	<i>-2,2%</i>	<i>-0,1%</i>

Tant les charges que les revenus des comptes 2020 de ce dicastère présentent une très légère, voire insignifiante différence par rapport au budget 2020. En effet, pour ce qui est des charges, ces dernières sont inférieures au budget de CHF 107'774.- (-2,5%). S'agissant des revenus, ils sont de CHF 24'374.- inférieurs au montant budgété (-3,45%).

Si nous faisons le même exercice en comparant les comptes 2019 par rapport aux comptes 2020, nous arrivons à la même constatation.

En résumé, nous pouvons constater que les montants figurant aux comptes 2020 correspondent à ceux budgétés dans la majorité des postes, mais la COFIN a obtenu des informations complémentaires de la Municipalité au sujet des comptes suivants :

Compte 611.3143.00 - Signalisations, marquages, panneaux affichage (charges en baisse de 25% par rapport celles budgétées)

En raison de la situation sanitaire, les forces de travail de la Sécurité publique ont été orientées sur d'autres missions que l'entretien de la signalisation fixe (panneaux et marquages). D'autre part, toujours en raison des périodes de confinement, le trafic a été fortement réduit, ce qui implique une baisse des dommages causés à la signalisation routière.

Compte 615.4361.00 – Remboursements de traitements et de charges sociales (CHF 38'284,90 ne figurant pas au budget 2020)

Il s'agit des indemnités journalières maladie perte de gain de la Vaudoise Assurances pour les cas d'ASP en arrêt maladie de longue durée.

Compte 615.4370.00 – Amendes (-23 % de baisse par rapport au budget 2020, mais 30% de plus que les comptes 2019)

Il est envisageable que la hausse (constatée sur le 2e trimestre) soit due aux mauvaises habitudes prises par des usagers lors de la période COVID (perturbations des rythmes de vie entre janvier et mai) mais il est aussi à prendre en compte que depuis mi-octobre et l'engagement d'auxiliaires dédiés, ces contrôles aient été réalisés avec plus de rigueur et de précision qu'auparavant.

Compte 620.4312.00 – Émoluments – Permis étrangers – CI (diminution de 20% des revenus par rapport au montant budgété).

Cette diminution est liée au premier confinement où l'OCH a dû reporter une majorité de renouvellement des permis (pas de possibilité de paiement sans surcharger le SFIN) par conséquent une bonne partie s'est décalée tout au long de l'année mais il ne s'agit que d'un décalage dans le temps qui reste conforme aux procédures en vigueur. Concernant la remarque : "diminution du personnel lié au covid", ceci concerne uniquement les permis G (frontaliers), notamment les permis courte durée qui ont fortement diminué (très probable effet COVID-19 sur l'économie).

Compte 650.32.21.10 – Participation au SDIS (montant budgété en 2020 était 10% plus élevé que les comptes 2019, mais au final les comptes 2020 présente un résultat inférieur de 17,5% par rapport au budget

La facturation de la défense incendie fonctionne également sur un système d'acomptes. Il avait été annoncé 10% d'augmentation des coûts pour l'année et au final le SDIS a eu moins de dépenses que prévues car, principalement en raison de la pandémie, certains frais ont été diminués. Pour exemple, diminution des soldes suite à la réduction du nombre d'heures pour gérer le SDIS en raison d'un fonctionnement au ralenti. Les frais d'exploitation et de formation ont également été touchés. Les frais de réception sont également à la baisse suite à la suppression de la présentation du rapport annuel sous sa forme habituelle et des moments de partage après les exercices. De nombreux exercices, cours et formations n'ont pas eu lieu, ce qui induit des baisses sur certaines lignes budgétaires en relation avec l'organisation de ceux-ci. L'augmentation du budget concernait l'achat d'un nouveau véhicule, cette dépense a pu être effectuée sur 2020.

7. Sécurité sociale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2019	25'455'167	835'116	- 24'620'051
Budget 2020	19'310'640	476'210	- 18'834'430
Comptes 2020	18'698'978	1'540'202	- 17'158'776
<i>Évolution 2019-2020</i>	- 26,54%	+ 84,43%	- 30,31%

Contrairement à l'année 2019, ce dicastère enregistre une baisse conséquente des charges de CHF 6'756'189.- par rapport aux comptes 2019. Les revenus surpassent largement ceux des comptes 2019 de CHF 705'086.- ainsi que les prévisions 2020 de CHF 1'063'992.-.

Une grande partie de cette fluctuation est imputable à la "Prévoyance sociale", sur laquelle la commune n'a pas de prise.

La reprise de la totalité des coûts de l'AVASAD Association vaudoise d'aide et soins à domicile par le canton diminue considérablement le montant des charges (CHF 1'203'452.- en 2019). Pour rappel, le préavis N° 62 relatif à l'arrêté d'imposition 2020 avait entériné un transfert de 1,5 points d'impôt en faveur du canton, ce qui représente un montant de CHF 986'851.- avec la valeur du point d'impôt de cette année. La ville est donc gagnante pour quelques CHF 216'600.-.

En raison de la crise sanitaire, l'annulation de certains événements, manifestations tels que le Skatepark en Fête, le Dîner Quizz Citoyen (Repas Jeunes 18 ans) ou la Fête multiculturelle ont aussi contribué à atténuer les charges.

Seuls CHF 1'000.- des CHF 10'000.- budgétés pour le compte 716.3665.00 Aide sociale communale ont été dépensés en 2020. L'organisation de la rencontre des nouveaux retraités de la Ville de Gland ainsi que d'autres projets en lien avec les affaires sociales ont été abandonnés en raison de la pandémie.

731.3665.00 Participation achat repas - CHF 13'652.50 en 2019 / CHF 18'250.- en 2020 (+ 33,68%)

Le confinement provoqué par la pandémie a obligé les personnes de plus de 65 ans à rester chez elles ; ce qui a occasionné une augmentation des distributions de repas à domicile. Certaines d'entre elles ont opté pour pérenniser cette habitude.

8. Services Industriels

	Charges	Revenus	Ecart
Comptes 2019	2'598'665	2'568'969	-29'696
Budget 2020	3'003'000	2'999'950	-3'050
Comptes 2020	3'142'773	3'178'130	35'357
<i>Évolution 2019-2020</i>	<i>20.9%</i>	<i>23.7%</i>	<i>219.0%</i>

L'analyse des comptes 2020 des Services Industriels, montre un revenu nettement plus élevé qu'en 2019, la situation est semblable au niveau charges ; la raison en est principalement l'encaissement de taxes de raccordement et l'attributions de celles-ci au fonds de réserve « eau ».

Le total du fonds de réserve efficacités énergétiques et du fonds de réserve développement durable présentent les soldes suivants :

Fonds de réserve efficacités énergétiques :	CHF 1'899'402
Fonds de réserve développement durable :	CHF 936'813
Total :	CHF 2'936'215

après des attributions respectivement de CHF 332'970.- et CHF 179'899.-.

Au vu du fait qu'année après année la dotation de ces deux fonds est en augmentation, d'autant plus avec la progression de la consommation d'électricité sur notre territoire, la COFIN s'est interrogée sur la possibilité de mieux redistribuer ces taxes.

La Municipalité nous a donné une réponse détaillée quant au fonctionnement de ces fonds ; il est à relever qu'une partie non négligeable est réservée pour l'amortissement de certains préavis. Le solde net se monte à CHF 352'792 pour le fonds « Efficacités énergétiques » et CHF 292'663 pour le fonds « développement durable ».

L'exécutif se laisse la possibilité, pour 2022, de réévaluer la situation et de voir dans quelle mesure de nouvelles actions pourraient être subventionnées afin de distribuer encore plus de subventions.

Compte 810.3147.00 : Entretien des fontaines

Les fontaines dont les travaux ont été réalisés en 2020 sont les suivantes :

- Fontaine de la plage : Remise en état du revêtement intérieur, colmatage divers point sur le bassin et remplacement de la bonde et du goulot.
- Fontaine Grand'rue 69 (administration) : Remplacement de la vanne d'alimentation (JRG) dans le sac.
- Fontaine Grand'rue 23 : Remplacement du limiteur de débits (WAMAX) et chapeau de vanne JRG.
- Fontaine Borgeaud 44 : Remplacement du limiteur de débits (WAMAX).
- Fontaine Riant-Coteau 16 : Curage de la vidange de la fontaine bouchée.

Conclusions

En conclusion la COFIN félicite la Municipalité pour la bonne maîtrise des comptes par rapport au budget. Elle remarque que pour une année supplémentaire les conditions extérieures permettent un résultat au-delà des attentes en faveur de la Ville.

Toutes les incertitudes liées à la COVID restent entières, même si la Municipalité reste confiante sur la base des acomptes encaissés à jour.

La prochaine législature verra de nombreux projets arriver à maturité et nous espérons que les finances permettront de les réaliser sans trop recourir à l'endettement. La dynamique actuelle semble soutenir la Municipalité dans ses choix d'amélioration des prestations et du bien vivre.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'accepter les comptes 2020 tels que présentés.

Samuel Freuler
1er membre & rapporteur

David Biemmi
Membre

Éric Daellenbach
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Georges Grandjean
Membre

Rasul Mawjee
Membre

Isabelle Wegmann
Membre